

TELLIN



#186

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - JUIN 2020



Haut de Tellin - Photo prise par Anne-Catherine LARDINOIS





BUREAU LIBERT
ASSURANCES & BANQUE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
Tél. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03
www.bureau-libert.be - FSMA 0139991A-cB
info@assurances-libert.be

20 ans
d'expérience



Tél: 084 36 87 44
Gsm: 0471 82 68 11
24h/24 - 7J/7

Mail:
cflwh@outlook.be

Calculez votre prime d'assurance
www.centre-funeraire-wauthy.be

Funérarium:
Rue Sous-le-Château, 1C
Bureau:
Square Crépin, 6
5580 Rochefort

Avis nécrologiques et espace
condoléances **GRATUITS:**
www.enaos.be

Entreprise familiale: 3ème génération d'indépendants
Siège social: Centre funéraire Laurent Wauthy & Heerwegh Srl

*Outillages
Gruslin sprl*

**Matériels - Outillages de Jardin
et Forestiers - Remorques**



☎ 084 36 63 77
☎ 6927 TELLIN
✉ juliengruslin@skynet.be

SPÉCIALISTE ROBOT TONDEUSE
Husqvarna
CFMOTO ISEKI
GTM HONDA efc

**4x4
EUROCARTEL**

Grand choix de Pick up et 4x4
avec garanties totales

Retrouvez nous sur

084/36.73.53 www.eurocartel.be



Infirmière de proximité
Commune de Tellin

LECLERE Catherine
Infirmière indépendante

Rue de la Libération 55
6927 Tellin

cathphil.wil@hotmail.fr

0472 20 04 01

Vidange - Débouchage



Inspection par caméra • Détection par sonar
Localisation mauvaise odeur
Relevé réseau d'égouttage

0473 17 58 03

Lavaux-Sainte-Anne (Rochefort) - info@vdl-services.be - www.vdl-services.be

Mini Market de Tellin



Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant

084/366 790

Sprl tellindis

TVA 0698 889 750

BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

WELLIMMO

AGENCE IMMOBILIÈRE

Achat

Vente

Location

Estimations gratuites

Contactez-nous

www.wellimmo.be
+32 487 76 21 22
vente@wellimmo.be

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

- 3..... Le mot du Bourgmestre
- 4..... Le reflet de la majorité
- 4..... Echo de la minorité (LETSGO)
- 5..... Echo de la minorité (vivrensemble)
- 5..... Covid-19 : Quid des mesures liées aux permis de conduire provisoires et aux permis de conduire ?
- 7..... Votre Administration Communale est de nouveau accessible.
- 9..... Nouvelles modalités d'enregistrement de la volonté relative au don de matériel corporel humain après décès. (en vigueur à partir du 1er juillet 2020)
- 10..... CIMETIERES COMMUNAUX – INFORMATION A LA POPULATION
- 11..... Collecte des plastiques agricoles – Rattrapage 2020
- 11..... Stérilisation des chats errants – Campagne 2020

ENVIRONNEMENT

EXTRA-SCOLAIRE

- 12..... Le dé-confinement des Guichets Energie Wallonie est lancé !
- 12..... Accueil

TRAVAUX

- 13..... Quoi de neuf sur les travaux ?

SPORT / DIVERS

- 14..... Envie de profiter du beau temps de manière sportive à Tellin ?
- 14..... Promo - Tellin

DIVERS / TOURISME

- 15..... (RESERVE DE) RECRUTEMENT D'ACCUEILLANT(E)S SALARIE(E)S
- 15..... COMMUNE DE TELLIN
- 15..... La Chevauchée forestière

LE MOT DU BOURGMESTRE



Chères Tellinoises, chers Tellinois,

Après de longues semaines de confinement, notre pays sort progressivement de la léthargie qui lui a été imposée par la crise sanitaire.

Je ne vais pas revenir ici sur les diverses mesures d'isolement, de distanciation sociale, d'hygiène des mains et de port du masque associées à cette crise. Elles vous ont été, et vous sont encore, énoncées et rappelées quotidiennement via divers réseaux de communication et aux entrées des commerces.

Nous vivons une situation très particulière et totalement inédite.

Nous avons dû, dès les premiers jours de la crise, prendre de nombreuses dispositions.

Certaines nous ont été dictées par le gouvernement fédéral ; d'autres, plus liées à notre vie locale, ont été initiées par le Collège Communal.

Ainsi, nous avons procédé à des aménagements, tant au niveau des bâtiments communaux qu'au niveau de notre organisation, afin d'assurer la continuité des services à la population.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal qui, dans ce contexte, a fait preuve d'une grande disponibilité et d'une capacité d'adaptation exceptionnelle.

Nous avons pu, grâce à nos équipes de terrain, assurer durant plusieurs semaines le ramassage des déchets de type PMC et papiers-cartons. Le respect des consignes de conditionnement des déchets par notre population mérite d'être souligné.

Un service de garderie a été mis en place au sein de l'école de Tellin.

Je remercie les enseignants, le personnel de l'accueil extra-scolaire, ainsi que celles et ceux qui ont apporté leur contribution afin que ce service puisse être organisé dans des conditions optimales de sécurité. Merci également aux parents qui ont privilégié, dans la mesure du possible, le maintien des enfants à domicile, évitant ainsi l'engorgement du service précité.

Notre CPAS s'est montré très attentif à nos aînés, parfois très seuls durant cette période particulière.

Nos assistantes sociales ont appelé tous les citoyens âgés de plus de 75 ans dont elles disposaient des coordonnées, afin de prendre de leurs nouvelles.

Merci à vous qui, de quelque manière que ce soit, avez apporté de l'aide ou du réconfort à un proche ou un voisin plus âgé et/ou moins valide.

Alors que nous avons, en collaboration avec la Commune de Libin et dans un esprit de rationalisation des coûts, commandé des masques dès le début de la crise, nous avons, par ailleurs, bénéficié d'un don très généreux de la chapellerie Herman de Wellin, qui nous a gracieusement offert 2500 masques. Nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

J'adresse tous mes remerciements aux nombreux citoyens qui, dès notre premier appel, ont proposé massivement leur aide pour assurer la distribution des masques.

Enfin, je voudrais clôturer en soulignant la grande sagesse des différentes associations qui, spontanément, nous ont signifié l'annulation des fêtes et manifestations de foule durant le prochain été. Ces décisions responsables auront certes un impact social sur notre saison estivale, mais nous nous retrouverons plus tard, avec énormément de plaisir, dans de meilleures conditions sanitaires.

La responsabilité collective de notre population n'est certainement pas étrangère au fait que notre commune ne soit, à ce stade, que peu impactée par le Covid 19.

Restons vigilants. Portez-vous bien.

Y. DEGEYE, Bourgmestre

LE REFLET DE LA MAJORITÉ

La fin du confinement se dessine lentement, orchestrée par les chiffres tombant chaque jour.

Retrouverons-nous bientôt la vie d'avant ?

Pas si simple et pas du tout certain.

Devons-nous d'ailleurs reprendre des habitudes et des attitudes qui nous ont amenés à une telle situation ?

La crise du Covid-19 et toutes les mesures qu'elle a entraînées devraient nous faire réfléchir à ce que nous pourrions en tirer comme leçons.

Nous avons la chance de vivre dans un village qui nous a conservé l'opportunité de nous promener et de voir nos enfants jouer en plein air.

C'est un avantage qui nous est offert par notre situation privilégiée et qui nous donne l'occasion de prendre conscience et d'apprécier la vie en famille.

Contraints par le confinement, nous avons changé notre façon de faire en ce qui concerne de nombreux aspects de notre vie.

Ainsi, beaucoup d'entre nous ont redécouvert les plaisirs simples du jardinage, du bricolage et de la couture...

D'autres se sont adonnés avec bonheur à la cuisine, la pâtisserie et même parfois la boulangerie...

Pour d'autres encore, le retour à la lecture de romans, de fictions, de poésie a été un palliatif aux flots de nouvelles anxieuses diffusées en continu

par les médias.

Tous ces modes de penser et d'agir ont eu un effet non négligeable sur notre environnement.

On peut en effet noter une diminution de la pollution atmosphérique, une amélioration de la qualité des eaux, tant fluviales que maritimes et une baisse certaine des nuisances sonores.

Mais le point le plus positif qui ressort de tout cela, c'est le formidable et magnifique esprit de solidarité et d'entraide qui s'est développé pendant les dernières semaines.

Prêter attention à son voisin, entendre sa détresse, être à l'écoute de ses besoins, nous ramène à l'essence même de

la vie sociale qui constitue le fondement de notre humanité.

Essayons donc de garder toutes ces bonnes attitudes, cette manière de concevoir la vie au sein de notre famille et de notre communauté !

C'est bon pour nous, c'est bon pour notre maison, c'est bon pour notre Terre !

Ensemble nous sommes plus forts, ensemble on va plus loin !

Yves Degeye, Frédéric Clarinval, Freddy Laurent, Natacha Rossignol, Rudy Moisse, Thierry Martin.

ECHO DE LA MINORITÉ (LETSGO)

« De bric et de broc »

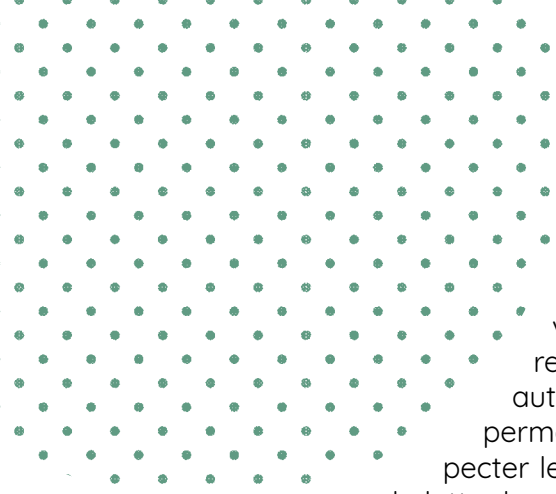
Pourquoi avoir attendu si longtemps la réouverture des conseils communaux ; notre ministre des Pouvoirs locaux Pierre-Yves Dermagne, reconnaît qu'il a manqué d'éléments dans la réflexion qui a mené à l'interdiction des conseils communaux.

"Nous avons dû faire de bric et de broc, je le reconnais", a répondu le ministre, interrogé en

commission du parlement de Wallonie. "L'ensemble des éléments n'ont pas été nécessairement pris en compte".

« Le conseil communal est l'instance démocratique de notre commune »

LETSGO rappelle que le conseil communal est l'instance démocratique de notre commune ; à l'heure



actuelle de la modernité, les conseils communaux auraient pu continuer via vidéo-conférence ou tous autres moyens permettant de respecter les règles liées à la lutte du « coronavirus ».

LETSGO n'en porte pas grief au Collège communal de Tellin mais déplore la date tardive du prochain conseil qui a été fixée au 26 mai 2020 alors que les conseils pouvaient recommencer au 04 mai.

LETSGO trouve fondamental, malgré cette crise du « Coronavirus », que la vie démocratique reprenne, que le conseil, tout entier, puisse en toute transparence reprendre les débats et qu'aucun point important ne soit mis de côté.

Les débats sur cette crise, sur les résultats comptables de l'exercice précédent, sur le social, sur la jeunesse et nos aînés, ... doivent continuer rapidement et sérieusement.

ECHO DE LA MINORITÉ (VIVRENSEMBLE)

En ces temps difficiles de confinement malgré la suspension des conseils communaux Vivrensemble reste très attentif à la vie de notre commune ainsi qu'aux décisions prises au niveau du collège.

Particulièrement soucieux de ce qui est santé nous tenons à vous rappeler que la sortie à terme de cette pandémie dépendra du strict respect par chacun de nous des règles imparties et que tout manquement sera à la source d'une seconde vague et d'un nouveau confinement.

Pour rappel encore, encore et encore le lavage

COVID-19 : QUID DES MESURES LIÉES AUX PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRES ET AUX PERMIS DE CONDUIRE ?

PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRES OU PERMIS DE CONDUIRE BELGES.

La plupart des organismes, dont les centres d'exa-

Cette crise sanitaire du « Coronavirus » ne doit pas obscurcir nos actions ; au contraire, nous devons, ensemble, être plus fort pour sortir de celle-ci sans trop de casses, nos ASBL locales, nos commerces, nos citoyens souffrent socialement et financièrement des conséquences de cette crise.

Alors persévérons dans nos actions et gérons l'après crise tout comme cette crise sanitaire avec efficacité.

« Saine & bonne gestion de la crise du Coronavirus »

LETSGO tient à saluer la saine & bonne gestion de la crise du Coronavirus réalisée par le Collège Commune tant au niveau du respect des règles fédérales qu'au niveau social local.

Restez tous très prudent dans vos attitudes quant à la saine gestion de lutte contre ce virus.

*Pour LETSGO
Pirlot Jean-Pol
Vanderbiest Didier*

des mains, la distanciation sociale et le port d'un masque homologué dans des conditions strictes resteront impératifs sur le long terme pour sortir de la crise.

Restant à votre disposition pour toute question, toute intervention pour votre quotidien, nous sommes certains que c'est tous ensemble que nous limiterons les méfaits de ce Covid 19.

*Françoise Boevé-Anciaux
Bernard Bruwier*

mens régionaux, les centres d'examens pour la réhabilitation médicale et psychologique et certains services communaux, liés à l'obtention et au re-

nouvellement du permis de conduire ou du permis de conduire provisoire ont dû fermer dès le début de la crise du coronavirus. Cette situation a rendu impossible, pour certains citoyens, l'exécution des démarches nécessaires pour l'obtention de leur permis de conduire définitif ou pour le renouvellement de leur permis de conduire.



Conformément à l'Arrêté royal portant des mesures relatives au permis de conduire par rapport à la crise de Covid-19, les documents suivants qui expirent **après le 15 mars 2020, sont prolongés jusqu'au 30 septembre 2020 compris** :

- Le permis de conduire provisoire belge (M12, M18, M36, Modèle 3) ;
- Le permis de conduire belge avec date de fin de validité ;
- Les attestations de sélection médicale : les catégories du groupe 1 (AM, A2, A1, A, B, BE) et du groupe 2 (C1, C, C1+E, C+E, et D1, D, D1+E, D+E) ainsi que le transport rémunéré, mentionnées sur le permis de conduire de manière non permanente ;
- Le code 95 (Aptitude Professionnelle) : pour le groupe C et/ou D ;
- Les attestations du greffe permettant l'obten-

tion d'un permis de conduire portant le code 200 ou d'un permis de conduire probatoire limité à certaines catégories ;

- Les attestations délivrées dans le cadre des examens de réintégration psychologique et médicale ;
- La demande d'un permis de conduire provisoire ou d'un permis de conduire expirant durant cette période (suite à la réussite d'un examen théorique ou pratique même si le délai de 3 ans est expiré) ;
- Le permis de conduire provisoire ou le permis de conduire confectionné après le 15 mars 2020 et qui n'a pas encore été récupéré par son titulaire, peut l'être également jusqu'au 30 septembre 2020, même si le délai de délivrance de 3 mois est expiré.

La prolongation de la validité de ces documents est valable uniquement en Belgique.

La police est au courant de ces mesures. La prolongation automatique signifie que le permis de conduire restera valable jusqu'au 30 septembre 2020. Il ne doit pas être remplacé par un nouveau document.

Si le permis de conduire, une des catégories limitées dans le temps qui y sont mentionnées, ou le code 95, expirait avant le 16 mars (donc autrement dit pas après le 15 mars), **les mesures temporaires ne s'appliquent pas, et le citoyen doit se mettre en ordre avant de pouvoir** circuler.

PERMIS DE CONDUIRE EUROPEENS.

Il n'est pas nécessaire d'échanger un permis de conduire européen contre un permis de conduire belge tant que la validité administrative du permis de conduire et des catégories pour lesquelles il a été validé, n'est pas expirée.

Si le permis de conduire européen a expiré après le 15 mars 2020, le titulaire peut continuer à conduire en Belgique avec ce permis de conduire jusqu'au 30 septembre 2020 compris.

PERMIS DE CONDUIRE NON-EUROPEENS.

L'arrêté royal ne prévoit aucune exception pour la procédure d'échange des permis de conduire non-européens.

Par conséquent, la procédure suivante doit être suivie :

- Le titulaire d'un permis de conduire non-euro-

péen qui a expiré après le 15 mars 2020, doit demander par e-mail à la commune d'échanger son permis de conduire étranger non-européen. Il joint un scan ou une photo de son permis de conduire à cet e-mail (recto-verso).

- La commune rédige un protocole 1, daté du jour de la réception et joint au protocole une copie de l'e-mail et du permis de conduire non-européen.
- A ce moment, la procédure d'échange est entamée et, dès que le document original est déposé à la commune, le permis de conduire non-européen peut être envoyé à la police pour authentification. Si, ensuite, toutes les autres conditions sont remplies, le permis de conduire non-européen peut être échangé.

Pour tout renseignement complémentaire, merci

de prendre contact avec le Service Population/Etat civil au 084/37.42.86 (ou par mail sarah.vanisterdael@tellin.be).

VAN ISTER-
DAEL Sarah.
Employée
Population/ Etat
civil,
Responsable Per-
mis de Conduire.

VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE EST DE NOUVEAU ACCESSIBLE.

Depuis le 18 mai, votre Administration Communale est à nouveau accessible **durant les heures d'ouverture habituelles (soit tous les matins de 08h00 à 12h00, les mercredi et vendredi de 13h00 à 16h00) mais une seule personne par service à la fois, tout en respectant les mesures de sécurité actuelles.** La porte principale **reste** donc verrouillée et **l'accès au service souhaité se fait via le parlophone extérieur.** Si **l'agent communal est déjà occupé avec un citoyen, il vous sera demandé** de patienter **sous** le préau jusqu'à la sortie de ce dernier.

Nous comptons sur votre compréhension et votre esprit citoyen et responsable. L'ensemble du personnel vous en remercie.

Documents administratifs.

Mon DOSSIER est l'application qui vous permet de consulter votre dossier personnel au Registre national.

Grâce à **Mon DOSSIER**, vous pouvez :

- vérifier vos informations au Registre national ;
- signaler des erreurs ;
- communiquer vos données de contact ;
- télécharger ou imprimer gratuitement des certificats électroniques à partir du registre de population :
 - Certificat de composition de ménage ;

- Certificat de résidence principale ;
- Certificat de résidence principale avec historique ;
- Certificat de nationalité belge ;
- Certificat de vie ;
- Certificat de cohabitation légale ;
- Certificat de résidence en vue de contracter mariage ;
- Certificat de mode de sépultures et/ou rites ;
- Extrait des registres.

Depuis quelques mois, les actes d'Etat civil (actes de naissance, de mariage, de décès, ...) établis depuis le 01 avril 2019 sont également disponibles via cette application.

NB : Pour les actes antérieurs à cette date, la demande devra toujours se faire via le Service Population/Etat civil.

Ce guichet électronique permet d'obtenir, **pour rappel**, gratuitement **tous ces différents documents** 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Comment cela fonctionne ?

Pour accéder à l'application **Mon DOSSIER**, vous devez préalablement installer un lecteur de cartes avec le logiciel approprié. Vous trouvez la dernière version du logiciel pour votre lecteur de carte sur ce lien : <https://eid.belgium.be/fr>.

Après l'installation et la connexion de votre lecteur de carte, vous devez insérer votre carte d'identité électronique. Ce n'est qu'après cette étape que vous pouvez vous rendre sur le site de **Mon DOSSIER** en suivant ce lien : <https://mondossier.rn.fgov.be/>.

Introduisez enfin votre code PIN afin que votre identité soit vérifiée. Une fois que votre code PIN est introduit, vous avez accès à votre dossier personnel au Registre national, et cliquez sur l'image « MES CERTIFICATS ».

Les recyparcs sont à nouveau accessibles depuis le 18 mai 2020.

Tous les flux de déchets acceptés.

Tous les déchets acceptés avant la crise de COVID-19 **peuvent** à nouveau être déposés dans les recyparcs. Notez que la vente de compost vert, en sac de 40 litres, **à repris** également, mais uniquement par paiement électronique, tous les recyparcs ayant été équipés de terminaux.

Horaire en semaine et le samedi.

Pour tous les recyparcs, l'horaire unique d'ouverture est le suivant : du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (sauf Voir site et calendrier).

Consignes de sécurité maintenues.

Les mesures pour limiter la transmission du COVID-19 sont évidemment maintenues. Pour votre sécurité et celle de personnel de l'Intercommunale :

- La distance de sécurité de 1,5 m entre les usagers doit, en tout moment, être respectée ;
- L'accès au recyparc reste réservé uniquement aux usagers munis d'un masque de protection (au minimum, de confort) ;
- L'accès au bâtiment administratif du recyparc est interdit aux usagers ;
- Les usagers doivent trier au préalable leurs déchets afin de limiter le temps passé au recyparc ;
- Les usagers, qui attendent dans la file, doivent rester à l'intérieur de leur véhicule, avec les fenêtres fermées. Il n'est autorisé au maximum que deux personnes de plus de 16 ans par vé-

hicule. Les enfants de moins de 16 ans doivent rester dans le véhicule ;

- La gestion des entrées est organisée par le préposé. L'accès à l'aire de manœuvre supérieure (donc aux quais) sera assuré à l'aide des cônes avec rubalise ;
- Le dépôt des déchets dans les conteneurs et/ou aux emplacements prévus à cet effet est assuré par l'usager et ce, dans le respect des consignes de tri données par le préposé ;
- Les outils (pelle, croc, ...) présents sur le recyparc ne pourront pas être utilisés par les usagers. Ces derniers devront venir avec leurs propres outils. Par ailleurs, il leur est interdit de les partager avec d'autres usagers ;
- Le chargement des sacs de compost dans le véhicule est réalisé par l'acheteur.

Service Eco-Mobile.

Le Service Eco-Mobile est également à nouveau opérationnel, vous pouvez nous contacter au 084/37.42.86, les dates de passage sont, pour les mois à venir, les suivantes (01er et 03ième mercredi du mois dans l'après-midi) :

- Mercredi 01er et 15 juillet ;
- Mercredi 05 et 19 août ;
- Mercredi 02 et 16 septembre ;
- Mercredi 07 et 21 octobre ;
- Mercredi 04 et 18 novembre ;
- Mercredi 02 et 16 décembre.

Nous vous demandons de respecter les mesures de distanciation sociale, de sortir vos sacs sur le pas de votre porte, le paiement de ce service (5 €) se fera, en espèces, auprès de l'ouvrier effectuant le ramassage.

Ramassage des papiers-cartons.

Les papiers-cartons seront quant à eux collectés par les services d'Idelux aux dates suivantes :

- Vendredi 17 juillet ;
- Vendredi 18 septembre ;
- Vendredi 06 novembre.

Collecte des encombrants.

L'inscription pour le passage des encombrants se fera quant à elle du jeudi 01er octobre au jeudi 08 octobre au numéro suivant :

063/42.00.48. La date de passage de cette collecte vous sera communiquée lors de votre inscription. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la page 8 de votre calendrier Idelux Environnement.

Made in confinement!

Afin d'illustrer nos prochains numéros de « l'Écho de nos Clochers », nous vous lançons un appel :

- Vous avez peut-être, pendant cette période de confinement, profité d'une petite balade pour immortaliser quelques beaux coins de notre commune pittoresque ?
- Vos enfants, petits artistes en herbe, pourraient aussi, pourquoi pas via un joli dessin, exprimer leur vie pendant cette période inédite ?

Nous aimerions que vous nous fassiez partager ces moments « made in confinement ». Merci de nous les faire parvenir à l'adresse mail suivante : mariane.remacle@tellin.be

Nous publierons, avec votre accord, vos photos ou dessins, en y indiquant son auteur.

Quelle plus belle façon de vous remercier de l'élan citoyen bien présent ces dernières semaines, que de vous proposer de devenir les « acteurs » des bulletins communaux à venir.

Nous attendons vos chefs d'œuvre !

*REMACLE Mariane,
Responsable du Service Information.*

NOUVELLES MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DE LA VOLONTÉ RELATIVE AU DON DE MATÉRIEL CORPOREL HUMAIN APRÈS DÉCÈS. (EN VIGUEUR À PARTIR DU 1ER JUILLET 2020)

Pour rappel, en Belgique, il existe un consentement présumé pour le don de matériel corporel humain (organes, tissus et cellules) après la mort. Cela signifie que toute personne est présumée consentir au don de son matériel corporel après son décès.

Vous pourrez désormais enregistrer quatre décisions relatives au don de matériel corporel humain après le décès.

1° Don d'organes pour la transplantation.

Prélever des organes chez un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent.

2° Don de matériel corporel humain pour la transplantation.

Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent.

3° Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments.

Prélever du matériel corporel chez un donneur

après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabriquer des médicaments.



4° Don de matériel corporel humain pour la recherche.

Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies.

Remarque : ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de

médecine.

Autre nouveauté également à partir de ce 1er juillet 2020, si vous souhaitez que votre volonté soit enregistrée, en plus de pouvoir le faire auprès du Service Population/Etat civil de votre Administration Communale, vous pourrez aussi effectuer la démarche (sauf pour les mineurs d'âge et les personnes incapables d'exprimer seules leur volonté), soit en vous adressant à votre médecin généraliste, soit en vous enregistrant en ligne via le site www.masanté.be.

*VAN ISTERDAEL Sarah,
Service Population/ Etat civil.*

CIMETIERES COMMUNALES – INFORMATION A LA POPULATION

Dans l'Echo de nos clochers n°184 de début mars, nous vous annoncions qu'une campagne d'exhumations allait être organisée, en collaboration avec l'IPW et Xavier Deflorenne, pour le cimetière de Grupont. En effet, ce dernier est arrivé à saturation.



En raison du Covid-19, la campagne a malheureusement été annulée. Une nouvelle campagne sera organisée l'hiver prochain puisque « toute exhumation, qu'elle soit de confort ou technique est réalisée exclusivement entre le 15 novembre et le 15 avril ».

Notre but étant non seulement, d'offrir un service plus adapté aux citoyens confrontés au(x) décès de proche(s), mais également d'éviter les nombreuses tombes en défaut d'entretien et diminuer ainsi toute végétation parasite sur les tombes voisines ou d'autres désagréments inhérents.

Faire l'état des lieux d'un cimetière n'est pas chose aisée. Parfois, la traçabilité des tombes est très difficile à établir car les personnes apparentées (frères/sœurs/enfants/ayants-droits/etc.), quand il en reste encore, n'ont pas ou plus

d'adresse connue par notre administration. Dans ce cas, l'affichage dans les cimetières représente notre seul canal d'information possible ! C'est pourquoi, nous vous invitons à faire preuve de solidarité en avertissant les familles extérieures à la commune des changements en cours. Les personnes qui souhaitent se faire connaître ou vérifier l'entretien ou la validité de leur concession dans un des cimetières communaux peuvent s'adresser au service Etat-civil-Population, auprès de Mme MOORS Laura (laura.moors@tellin.be ou 084/37.42.88).

Egalement pour rappel, un nouveau règlement redevance funérailles et sépultures a été adopté par le Conseil communal en date du 12/11/2019 et approuvé par la tutelle en date du 16/12/2019.

*MOORS Laura
Employée
Etat-civil
Population*

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES – RATRAPAGE 2020

La campagne pour la collecte des plastiques agricoles non dangereux était initialement prévue pour la commune de Tellin les 4 et 5 juin 2020.

En raison des mesures prises suite au Covid-19 et de la fermeture des recyparcs, elle n'a pu avoir lieu. Le rattrapage de cette collecte se déroulera durant la période du 15/09/2020 au 15/12/2020.

Exceptionnellement et afin de ne pas perturber la remise en exploitation progressive des recy-

parcs, une zone de stockage temporaire sera réservée à cet effet aux ateliers communaux.

De plus amples détails sur la date précise et les modalités vous seront communiqués par courrier postal.

MOORS Laura

Employée Etat-civil/ Population – Urbanisme

STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS – CAMPAGNE 2020

En 2019, une 1^{ère} campagne de stérilisation de chats errants avait été organisée.

Vu les nombreux appels reçus ces dernières semaines concernant les chats errants, une nouvelle campagne aura lieu sur le territoire de la commune de Tellin à partir du 22/06/2020 et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

La campagne vise à la stérilisation des chats mâles ou femelles de plus de 6 mois.

En raison du Covid-19 et de la situation sanitaire actuelle, nous vous demandons de prendre contact directement avec Mme THIRIONET, vétérinaire désignée par le Collège communal pour cette mission au 0495/61.54.16.

MOORS Laura

Employée Etat-civil/ Population – Urbanisme



Vous souhaitez faire remplir votre déclaration par un collaborateur du SPF Finances ?

- Un **numéro de téléphone sera indiqué sur l'enveloppe** de votre déclaration
- **Téléphonnez à ce numéro.** Prenez votre **carte d'identité** avant de téléphoner.
- **Un collaborateur fixera avec vous une date** pour faire remplir votre déclaration par téléphone.

Toutes les séances sur place (dans les bureaux et les communes) sont annulées.

L'aide au remplissage de la déclaration ne s'adresse pas aux indépendants et à ceux qui déclarent des frais réels.

N'attendez pas la dernière minute, après le **30 juin 2020**, il n'y aura plus d'aide possible !

SPF Finances
02/572 57 57

Service Public
Fédéral
FINANCES

.be

LE DÉ-CONFINEMENT DES GUICHETS ENERGIE WALLONIE EST LANCÉ !

Bonne nouvelle ! Le bureau de Libramont à nouveau prêts à vous accueillir. Due à la pandémie liée au Covid-19, les Guichets Energie Wallonie avaient dû fermer leur accès au public.

D'ordre général, il est demandé aux personnes de privilégier les contacts par téléphone et/ou par mail.

Si une rencontre au bureau s'avère incontournable, celle-ci se prépare :

1. Prendre un rendez-vous préalablement à votre visite par téléphone ou par mail;
2. Porter un masque et utiliser le gel hydroalcoolique prévu à cet effet ;
3. S'inscrire dans le registre des entrées et sorties qui se trouve à l'entrée du hall de la Province de Luxembourg (au rez-de-chaussée) ;
4. Les rendez-vous sont limités à ½ heure et à 2 personne/rdv
5. Ciblez les documents qui se réfèrent à votre demande : Certificat PEB, Déclaration PEB simplifiée, demande de primes, réglementation, devis, documentation technique, audit PAE/Logement, plans, factures d'énergie, ...

La reprise de nos permanences décentralisées est actuellement en cours d'examen par les différentes Administrations communales. Une annonce sera faite prochainement sur le site de la commune ainsi que sur <https://energie.wallonie.be>

ACCUEIL

Suite à la crise sanitaire générée par le coronavirus Covid 19, nous ne pouvons pas vous dire, à l'heure où cet article est transmis pour impression, si nous pourrions organiser des activités durant les mois de juillet et août, ni dans quelles conditions.

Sachez que nous mettrons tout en place pour qu'un service minimum respectant les règles de sécurité soit proposé aux parents qui ont un problème concernant la garde de leurs enfants.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la commune pour prendre connaissance des informations que nous mettrons à jour au fur et à mesure des nouvelles décisions.

Le service de l'accueil extrascolaire reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas à contacter la coordinatrice Ma-



dame Françoise Vanlaere au 084/387614 ou 0499/697268.



QUOI DE NEUF SUR LES TRAVAUX ?

La crise du COVID-19 a perturbé fortement la réalisation des différents chantiers communaux. Bon nombre d'entreprises ont suspendu leurs travaux.

Il en a été de même pour le service technique communal qui n'a réalisé que des travaux essentiels et urgents pendant cette période (Voir ci-dessous).

Travaux en cours :

Protection des captages communaux

Les travaux de protection des captages communaux ont repris et sont pratiquement terminés. Des fossés de protection ainsi que des clôtures ont été posés afin de protéger ces zones.

Ces travaux concernent les trois sources des « Revoz » et les captages de « Large Fontaine » et « Pierre au Charme ».



Revoz 1



Passerelle de Resteigne

ENFIN, après une longue procédure sur laquelle nous ne reviendrons pas, les travaux de réfection de la passerelle du Moulin à Resteigne ont repris début mai.



A l'heure où vous lisez ces lignes, les travaux sont en bonne voie et devraient être terminés pour les vacances de juillet.

Travaux à venir

Le Ministre Willy BORSUS a signé début avril la subvention destinée à l'amélioration de voiries agricoles.

Le dossier retenu concerne l'amélioration de la voirie route des Crêtes à Bure.

Le montant de la subvention promise est de 61.427,09 €. Le montant estimé des travaux est de 97.503,31 € TVAC.

Distribution d'eau

Comme chaque année en cette période, nous revenons vers vous concernant l'utilisation parcimonieuse de l'eau de distribution.

En effet, si les pluies de cet hiver ont permis de remplir les nappes phréatiques, la sécheresse que nous avons connue en mars et avril a fortement impacté la production des sources.

Nous vous rappelons que cet or bleu est un bien précieux et qu'il y a lieu de le préserver et ne pas le gaspiller.

COVID-19

Comme beaucoup de secteurs, notre Commune a été fortement impactée par la crise du COVID-19. Nos services ont été momentanément suspendus et seules les interventions urgentes et essentielles ont été réalisées.

Nous en profitons pour remercier l'ensemble du personnel qui a œuvré pendant cette période difficile pour réaliser ces tâches et aider la population, notamment lors des opérations de ramassage des PMC et papiers/cartons.



Ces opérations nous ont permis de récolter 210 m³ de PMC et 60 m³ de papiers/cartons

Notre service des eaux a également continué son travail en réparant deux fuites importantes sur le réseau communal.

Vu les retards encourus par cette situation, certains travaux (tontes, d'entretien de villages et autres fauchages) ont pris du retard. Nos services font le maximum pour rétablir la situation.

Nous vous demandons un peu de patience et comptons sur votre compréhension.

Pascal PETIT
Agent Technique en chef
Service Travaux

ENVIE DE PROFITER DU BEAU TEMPS DE MANIÈRE SPORTIVE À TELLIN ?

Notre commune dispose de deux terrains de tennis extérieurs et trois terrains de Beach-volley.

Ces terrains sont accessibles à tous, et en particulier pendant la saison estivale à venir.

Les terrains de tennis sont disponibles via un abonnement à l'année pour la modique somme de 30 euros, ou de manière occasionnelle pour 5 euros de l'heure.

Les terrains de Beach-volley sont disponibles pour 6 euros de l'heure (par terrain).

Pour toutes informations ou réservations, contac-

tez Moors Quentin au 0476/70.77.70 ou centresportif@tellin.be

- Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire actuelle.



PROMO - TELLIN

Depuis 1983, vous êtes des milliers à avoir foulé le sol Tellinois pour fêter la Belgique.

Vous êtes des milliers à avoir apprécié nos animations: parents, enfants, passionnés de belles mécaniques, fans de musique, touristes de passage ou résidents de longue date.

Des milliers également à venir découvrir ou redécouvrir notre renommé show pyromusical dont les bombes illuminent le ciel Tellinois et son église romane.

Des milliers qui nous motivent nous, l'Asbl Promo Tellin, à chaque année repousser les limites.

Les 20 & 21 juillet à Tellin disposent de tous les ingrédients pour une fête nationale réussie : des animations variées, des concerts, des shows, des artistes, ... et chaque année le meilleur public qui soit !

Vous êtes nombreux à vous inquiéter au sujet de votre événement favori cette année.

Nombreux également à nous témoigner votre soutien dans cette situation sans précédent qui nous frappe tous de plein fouet.

Suite aux décisions gouvernementales concernant les grands rassemblements, l'Asbl Promo Tellin est au regret de vous annoncer que l'édition 2020 est annulée.

Cet événement ne pourrait avoir lieu sans l'aide de nos nombreux bénévoles que nous souhaitons remercier pour leurs encouragements.

Cet événement ne pourrait jamais voir le jour sans l'aide de nos généreux partenaires et commerçants que nous remercions pour leur soutien.

Cet événement n'existerait pas sans vous tous, notre public adoré pour qui nous tâchons tous chaque année de donner le meilleur de nous-même.

A vous tous, nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour deux jours démentiels !

D'ici là, suivez-nous sur Facebook et Instagram pour être au courant de toute notre actualité.

Ne l'oubliez jamais : "A Tellin, on s'y sent bien et surtout on y revient !"

Prenez soin de vous et de vos proches,

l'asbl Promo Tellin



LA CHEVAUCHÉE FORESTIÈRE

Evadez-vous à cheval en Grande Forêt de Saint-Hubert

La chevauchée forestière est une nouvelle boucle équestre non balisée de 170 km au cœur de la Grande Forêt de Saint-Hubert.

Cet itinéraire de randonnée en immersion « forêt » vous emmène à la découverte de toutes les facettes du territoire : il vous invite à longer plusieurs rivières sauvages au creux de vallées boisées (Almache, Basseille, Lesse, Lomme, Masblette, Our, Ourthe...), que vous traversez parfois à gué. Il vous fait prendre de la hauteur pour contempler des paysages de landes et de fagnes sur les plateaux ardennais. Il vous offre aussi de superbes points de vue à l'orée du bois.

Pour tous renseignements :

- www.chevauchee-forestiere.be
- info@lagrandeforetdeSaintHubert.be
- Dépliant de présentation disponible dans les bureaux du tourisme du territoire ou sur demande

La chevauchée forestière est un itinéraire conçu par la Grande Forêt de Saint-Hubert et ses partenaires.



(RESERVE DE) RECRUTEMENT D'ACCUEILLANT(E)S SALARIE(E)S COMMUNE DE TELLIN

Le Bilboquet, service d'accueil d'enfants, offre aux parents la possibilité d'accueillir leurs enfants de 0 à 3 ans par des accueillantes travaillant à **leur domicile**.

Plusieurs accueillantes du Bilboquet ont déjà signé un contrat de travail à domicile. Elles sont donc **salariées** à part entière.

Les candidates qui disposent du **titre requis** (puéricultrice ou équivalent) peuvent être engagées d'office sous le **statut de salarié**.

Dans le cadre d'une réserve de recrutement, le Bilboquet est à la recherche de nouvelles accueillantes **sur la commune de TELLIN**.



LES SAISONS DE LA PHOTO
en Grande Forêt de Saint-Hubert

Durant toute l'année 2020, les « Saisons de la photo en Grande Forêt de Saint-Hubert » vous invitent à découvrir la Nature sauvage comme vous ne l'avez jamais vue !

Parcourez la Grande Forêt de Saint-Hubert et découvrez plus de 500 photos nature exposées en plein air, au cœur de 28 sites remarquables pour leur nature préservée, leur patrimoine historique exceptionnel et leur ambiance typiquement ardennaise.

Mammifères sauvages, oiseaux, insectes, fleurs, arbres, paysages... sont présentés à travers une sélection de clichés très esthétiques, parfois impressionnants, parfois attendrissants. Ces photos sont le travail de photographes animaliers et naturalistes, connus et reconnus dans le milieu de la photographie.

Lors de vos promenades estivales, admirez les trois nouvelles expositions installées cette année dans notre commune :

BURE, à la chapelle N.D. de Haurt : « Couleur Nature » - Camille SCICCHITANO (F)

RESTEIGNE, près de la Carrière : « Martin Couleur » - Marc COSTERMANS (Be)

TELLIN, dans la cour de l'Office du Tourisme : « Graines » - Paul STAROSTA (F)

LIBIN / LIBRAMONT-CHEVIGNY / NASSOGNE / SAINTE-ODE / SAINT-HUBERT / TELLIN / TENNEVILLE / WELLIN / DOMAINE PROVINCIAL DE MIRWART / DOMAINE DU FOURNEAU SAINT-MICHEL

Prenez-vous gratuitement le dépliant d'exposition dans les bureaux d'infos touristiques des communes participantes.

www.lesaisonsdelaphoto.be

Intéressé(e) ?
Contactez-nous :

LE BILBOQUET

Service d'accueil d'enfant

Rue du Commerce 7 6890 - LIBIN 061/65.01.70

h.dricot@libin.be

Permanence du service social chaque jeudi de 17H00 à 18H30



La Cathédrale
HOSTELLERIE

CLIFF VANHOOREN
GRAND'RUE 25 • 6927 RESTEIGNE (TELLIN)

084 47 76 66 • 0497 63 62 53

WWW.LACATHEDRALE.BE • INFO@LACATHEDRALE.BE



LAURENT Steve Energie

PLOMBIER - CHAUFFAGISTE

0475 93 55 13 - 084 36 73 40

chauffage@stevelaurent.be

INSTALLATION - DÉPANNAGE

ENTRETIEN FIOUL & GAZ

Rue Saint-Hubert 17
6927 Tellin

autoselux
votre spécialiste automobile

autoselux.be |
autoselux |
@autoselux |

Votre spécialiste en vente de véhicules de direction, d'occasion récents et neufs.

Votre atelier de réparation mécanique et carrosserie toutes marques.

Rue de Rochefort 64a - 6927 TELLIN
Tél : 084 / 223 123



2010-20



STUDIO
graphique



IMPRESSION
textile



PRODUITS
promotionnels



IMPRESSION
grand format



IMPRESSION
offset et digitale



DONEUX

VOTRE EMPREINTE VISUELLE

www.imprimerie-doneux.be • Mettet • 071 74 45 06